

## Conseil Municipal du Jeudi 29 février 2024 à 20h00

### Délibération N° 2024/009

Date de la convocation : 22 février 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Caroline GARRIGUES, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre PELTIER, Philippe RIVES procuration à Eric MAUR, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, Hélène CHARVET procuration à Caroline GARRIGUES, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaél MAGNANT, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Hakim GIBERT

### OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : APPROBATION

Madame la Maire présente le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal, en application de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce règlement a vocation à préciser notamment le fonctionnement et l'organisation du Conseil Municipal et des commissions, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour rappel, le Conseil Municipal doit, dans un délai de six mois suivant son installation, établir son règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance du projet, approuve à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération pour la durée du mandat.

Le secrétaire de séance,  
Conseiller municipal,

Hakim GIBERT



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 1er mars 2024

Affichage : 1er mars 2024